



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE CONSEIL DE
LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE
DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-
MISTASSINI, MERCREDI LE 12 JUIN 2024 À 19 HEURES.

Sont présents(es) :

M. André Guy, Maire de Dolbeau-Mistassini
Mme Denise Lamontagne, Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
M. Gilles Dufour, Maire de St-Eugène-d'Argentenay
M. Jean Morency, Maire de Normandin
M. Martial Gauthier, Maire de St-Edmond-les-Plaines
M. René St-Pierre, Maire de St-Augustin
Mme Rita Delaunière, Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette
M. Stéphane Houde, Représentant de Dolbeau-Mistassini
Mme Sylvie Coulombe, Mairesse de St-Thomas-Didyme
M. Luc Simard, Préfet

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE
MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

Sont absents(es) :

M. Dave Plourde, Maire d'Albanel
Mme Guylaine Proulx, Mairesse de Péribonka
M. Mario Biron, Maire de St-Stanislas
M. Vincent Beckert, Maire de Girardville
M. Rémy Godin, Directeur du service d'ingénierie

Invités(es) :

M. Christian Bouchard, Greffier-trésorier adjoint
Mme Sophie Grégoire-Tremblay, Directrice au développement
M. Tim St-Pierre, Directeur général et greffier-trésorier par intérim

176-06-24

**Adoption du rapport d'activité 2022 dans le cadre de l'Entente relative au
Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2**

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 de l'*Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* prévoit que la MRC de Maria-Chapdelaine doit adopter le rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 conformément aux exigences de l'annexe B de ladite *Entente*;

CONSIDÉRANT le rapport d'activité déposé à la présente réunion, lequel détaille des investissements totalisant la somme de 1 640 263\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Coulombe,

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine approuve le rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 faisant état de l'utilisation des sommes en provenance du *Fonds régions et ruralité* (FRR) - volet 2 et des résultats atteints; et,

QUE le rapport soit déposé sur le site Internet de la MRC et également de le transmettre au *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*.

ADOPTÉE EN DATE DU 12 JUIN 2024

(SIGNÉ) LUC SIMARD, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT